



Commission scolaire  
des Patriotes

Service des ressources humaines

## AU PERSONNEL ENSEIGNANT NON RÉGULIER DÉJÀ INSCRIT À LA LISTE DE PRIORITÉ

### Objet : Liste de priorité d'emploi - Mise à jour - décembre 2009

Madame, Monsieur,

Afin de se conformer à la nouvelle entente locale qui prévoit dorénavant une deuxième mise à jour de sa liste de priorité lors d'une même année scolaire, la Commission scolaire des Patriotes invite tous les enseignants inscrits à sa liste de priorité d'emploi à venir consulter les informations relatives à leur inscription sur son site web à l'adresse suivante [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca). Depuis la mise à jour de juin 2009, vous devez consulter, modifier et valider vos préférences en utilisant le site web de la Commission; il n'y a plus de formulaire à compléter et à retourner.

Vous avez du vendredi 18 décembre 2009 15 h 00 au mercredi 13 janvier 2010 pour consulter, modifier et valider votre disponibilité et le pourcentage de tâche désirée pour la deuxième partie de l'année scolaire 2009-2010 mais uniquement ceux-ci, les autres préférences ne pouvant être changées lors de la mise à jour de décembre. Vous pouvez les modifier plus d'une fois et ce jusqu'à la date limite, soit le mercredi 13 janvier 2010 à 23 h 59.

Pour accéder à vos informations de liste de priorité d'emploi, vous devrez vous servir des deux données suivantes :  
Votre nom d'utilisateur :  
Votre mot de passe :

Prendre note que le mot de passe indiqué nécessaire est celui généré lors de la création de votre code d'utilisateur et qu'à défaut d'avoir modifié celui-ci, ce dernier reste valide. Si vous avez modifié votre mot de passe depuis la création de votre code d'utilisateur, vous devrez utiliser votre nouveau mot de passe. Pour tout oubli concernant ces informations, vous pourrez contacter le Service des ressources informatiques au 450-441-2919 poste 1015. Veuillez noter que les bureaux administratifs de la Commission seront fermés du 23 décembre au 5 janvier inclusivement.

Une fois vos informations enregistrées, une confirmation vous sera émise à votre adresse courriel. **Les nouvelles disponibilités seront valides à compter du 29 janvier 2010 et ce, pour tout le reste de l'année scolaire 2009-2010.** À défaut de nous confirmer vos nouvelles disponibilités, nous continuerons d'appliquer celles de la mise à jour de juin dernier. Entre-temps, ce sont vos informations actuelles qui continueront d'être appliquées.

Notez que la nouvelle entente locale prévoit que le fait de refuser pour une 2<sup>ème</sup> fois dans la même année scolaire un contrat à temps partiel qui correspond à vos préférences équivaudra à une radiation de la liste de priorité. Il est donc primordial que vos disponibilités reflètent vos réels intérêts et à travailler à la Commission scolaire des Patriotes.

**Finalement, veuillez noter qu'à compter de la mise à jour de juin 2010, vous ne recevrez plus d'envoi postal à domicile concernant les informations sur la mise à jour de la liste de priorité. Dorénavant, nous vous ferons parvenir qu'un courriel à votre adresse de la Commission et aussi à celle que vous nous aurez fourni dans vos informations personnelles si tel est le cas.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Service des ressources humaines.